

Prix Viollier: Règlement

Le prix est destiné aux auteurs principaux, travaillant en Suisse.

A la date butoir, le travail de recherche devra avoir été publié ou accepté pour publication par un 'peer reviewed journal'. Le travail original devra être rédigé en anglais ou dans l'une des trois langues nationales (D, F, I). Cependant, sa publication ne devra pas être antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Le dossier devra comprendre :

- Travail original sous forme électronique ou sur papier
- Curriculum vitae
- Lettre d'accompagnement

La lettre d'accompagnement jointe au dossier de candidature doit mentionner que :

- L'auteur formule expressément le souhait que son manuscrit soit examiné en vue de la remise d'un prix.
- En cas de publication par plusieurs auteurs, les coauteurs consentent par écrit que le travail soit présenté en vue de l'obtention d'un prix et que seul l'auteur principal sera récompensé.

Le prix ne peut être attribué qu'une seule fois à la même personne.

Le devoir de récusation incombe à tout membre du jury s'il est lui-même auteur ou coauteur.

Le manuscrit doit être remis au plus tard le 22.02.2019.

Prix Viollier
Dr Stefano Longoni
Hagmattstrasse 14
4123 Allschwil

stefano.longoni@viollier.ch